



Employeur a domicile mis au prud'hommes

Par **jessbos**, le **10/09/2009** à **13:13**

Bonjour,

ma mere qui est allité 24h24 a employé une aide a domicile qu'elle a licencié pour non presentation sur son lieu de travail non justifié pendant 2 jours suite a cela nous avons fait un entretien pour lui expliquer les raisons de son licenciement et lui avons notifié son licenciement pour faute par lettre recommandé avec accusé de reception suite a cela nous lui avons préparé ses papiers pour les assedics et son solde de tout compte et elle a refusé de les signer et elle est reparti une semaine apres elle est revenu signé ses papiers et nous avez au prealable demandé son argent en liquide car elle avait des problemes avec sa banque ma mere qui a 65 ans trop gentille lui a accordé donc tout se passe bien nous comptons l'argent devant elle avant et apres la signature des papiers (solde de tout compte)

et surprise aujourd'hui ma mere recoit un papier des prud hommes car elle nous reclame 7 000 euros car elle dit que ma mere lui a versé que 500 euros .

ma mere qui n'a que 65 ans touche une aide de la departemental pour son aide a domicile et 900 euros par mois de la cram elle ne sait plus quoi faire et elle est en panique car elle se dit que si elle doit lui donner une somme pareille elle ne sait pas comment elle pourra faire que pouvons nous faire ?

Par **citoyenalpha**, le **10/09/2009** à **15:53**

Bonjour

combien votre mère a t elle versé à l'aide à domicile en liquide.

Sur le solde de tout compte avez vous indiqué le paiement en liquide?

7000 euros?? Comment justifie t elle une telle somme?

Dans l'attente de vous lire.

Par **jessbos**, le **11/09/2009** à **10:29**

oui nous avons écrit reçu en espèces le 20 juillet 2009 la somme de 963.63 euros qui correspond à son salaire de juin 2009 et des 22 h de travail effectué en juillet 2009 elle est payée à 7.47 euros de l'heure et il y a dix pour cent des congés payés inclus elle fait 107 heures de travail

en signant après avoir compté l'argent l'employé qui par ailleurs est sa fille a écrit reçu pour solde de tout compte lu et approuvé suivi de sa signature
et après renseignement auprès de l'inspection du travail nous ne lui avons pas versé d'indemnité de préavis qu'elle nous réclamait du fait qu'elle est licenciée pour faute

7 000 euros pour non respect de la procédure du licenciement

463.63 euros de salaire manquant

fiche de paie juillet 2009 alors que c'est l'urassf qui les envoie et elle le sait

50 euros par jours de retard

papier donné signé à la mauvaise date et autre mais je n'ai pas les papiers de la convocation au prud'homme devant moi